

Document de Consultation

Janvier 2018

***Les commentaires doivent être soumis
au plus tard le 15 juin 2018***

Stratégie et plan de travail proposés pour 2019–2023

IPSASB

International Public
Sector Accounting
Standards Board®

This document was developed and approved by the International Public Sector Accounting Standards Board® (IPSASB®).

The objective of the IPSASB is to serve the public interest by setting high-quality public sector accounting standards and by facilitating the adoption and implementation of these, thereby enhancing the quality and consistency of practice throughout the world and strengthening the transparency and accountability of public sector finances.

In meeting this objective the IPSASB sets IPSAS™ and Recommended Practice Guidelines (RPGs) for use by public sector entities, including national, regional, and local governments, and related governmental agencies.

IPSAS relate to the general purpose financial statements (financial statements) and are authoritative. RPGs are pronouncements that provide guidance on good practice in preparing general purpose financial reports (GPFRs) that are not financial statements. Unlike IPSAS RPGs do not establish requirements. Currently all pronouncements relating to GPFRs that are not financial statements are RPGs. RPGs do not provide guidance on the level of assurance (if any) to which information should be subjected.

The structures and processes that support the operations of the IPSASB are facilitated by the International Federation of Accountants® (IFAC®).

Copyright © January 2018 by the International Federation of Accountants (IFAC). For copyright, trademark, and permissions information, please see [page 36](#).

REQUEST FOR COMMENTS

This Consultation, *IPSASB Strategy and Work Plan 2019-2023*, was developed and approved by the International Public Sector Accounting Standards Board® (IPSASB®).

The proposals in this Consultation may be modified in light of comments received before being issued in final form. **Comments are requested by June 15, 2018.**

Respondents are asked to submit their comments electronically through the IPSASB website, using the "[Submit a Comment](#)" link. Please submit comments in both a PDF and Word file. Also, please note that first-time users must register to use this feature. All comments will be considered a matter of public record and will ultimately be posted on the website. This publication may be downloaded from the IPSASB website: www.ipsasb.org. The approved text is published in the English language.

Mission	Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public® (IPSASB®) sert l'intérêt du public en élaborant des normes comptables de qualité supérieure et d'autres documents à l'usage des entités du secteur public dans le monde entier pour la préparation de rapports financiers à usage général.
Résultats	<p>Les normes de l'IPSASB faisant autorité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les <i>Normes comptables internationales du secteur public</i>[™] (IPSAS[™]), qui définissent les exigences concernant l'information financière à communiquer dans les états financiers à usage général; • la norme IPSAS selon la comptabilité de caisse. <p>Les directives et autres publications de l'IPSASB ne faisant pas autorité comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le <i>Cadre conceptuel de l'information financière à usage général publiée par les entités du secteur public</i>; • les énoncés de pratiques recommandées (RPG) visant la préparation et la présentation d'états financiers à usage général; • des documents de travail et d'autres documents.
Répercussions	<p>Les <i>Normes comptables internationales du secteur public</i>[™] (IPSAS[™]) permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'améliorer la transparence en favorisant la comparabilité et la qualité de l'information financière préparée selon la méthode de la comptabilité d'exercice, permettant ainsi aux utilisateurs d'évaluer la situation financière des entités du secteur public; • d'accroître la responsabilisation en communiquant la nature et les ressources contrôlées par les entités du secteur public ainsi que la manière dont elles sont utilisées, ce qui permet aux utilisateurs de demander aux gouvernements et autres entités du secteur public de rendre compte de leur gestion; • de contribuer à la communication de meilleures informations que les décideurs publics pourront utiliser pour poser des jugements et assurer la prestation de biens et services aux utilisateurs de manière efficiente.
Apport stratégique	Le groupe consultatif (CAG) de l'IPSASB regroupe des membres d'organismes des secteurs public et privé qui sont intéressés ou touchés par les travaux de l'IPSASB, y compris ceux qui participent à la préparation, à l'audit ou à l'évaluation de rapports financiers du secteur public. L'interaction avec le CAG est un élément clé de la procédure officielle de l'IPSASB.
Surveillance	L'IPSASB définit ses normes conformément à une procédure officielle transparente. Ces activités de gouvernance et de normalisation sont supervisées par le comité sur l'intérêt public (PIC) .
Structures et processus	Les structures et processus à l'appui des travaux de l'IPSASB sont facilités par l' International Federation of Accountants® (IFAC®) .

Financement

L'IPSASB est financé en partie par l'IFAC, la Banque asiatique de développement, Comptables professionnels agréés du Canada, le New Zealand External Reporting Board et les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Préface

Ian Carruthers, Président de l'IPSASB

L'année 2017 marquait le vingtième anniversaire du programme d'élaboration des normes IPSAS. Au cours des 20 dernières années, l'IPSASB et son prédécesseur, le Comité du secteur public de l'IFAC, ont élaboré 40 Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), trois énoncés de pratiques recommandées (RPG), une norme IPSAS relative à la comptabilité de caisse et le *Cadre conceptuel de l'information financière à usage général publiée par les entités du secteur public* (Cadre conceptuel). Ces documents, conjugués à l'introduction d'un cadre de gouvernance et aux importantes activités de sensibilisation menées par les membres et d'autres personnes associées à ses activités, ont progressivement permis à l'IPSASB de devenir l'organisme de normalisation mondial en matière d'information financière du secteur public.

Les toutes premières consultations sur la Stratégie et le Programme de travail de l'IPSASB menées en 2014, ainsi que l'achèvement du Cadre conceptuel au cours du deuxième semestre de 2014, ont marqué un tournant pour l'IPSASB. Ils ont en effet fondamentalement façonné ses activités actuelles. Notre travail est aussi de plus en plus influencé par notre nouveau cadre de gouvernance et de consultation, formé du comité d'intérêt public (PIC) et du groupe consultatif (CAG), qui a été mis en œuvre au cours des deux dernières années. Ces deux groupes mettent l'accent sur l'intérêt public, ce qui influe grandement sur les travaux de l'IPSASB.

Il s'agit donc d'un moment charnière pour l'IPSASB, étant donné que le rythme et l'ampleur de l'adoption des normes IPSAS ont considérablement augmenté ces dernières années. Cette tendance devrait vraisemblablement se poursuivre. De fait, le nombre de gouvernements dans le monde qui adopteront la comptabilité d'exercice devrait passer de 31 % en 2015 à 71 % en 2020¹. Nos normes et directives devront donc de plus en plus répondre aux exigences pratiques d'un groupe d'utilisateurs potentiels en pleine expansion.

La Stratégie de 2015 a inscrit nos travaux pour la première fois dans le contexte de la volonté de renforcer la gestion des finances publiques à l'échelle mondiale. À la suite des commentaires faits par les parties prenantes, l'IPSASB a axé ses travaux sur l'élaboration et la mise à jour des normes IPSAS. Lorsqu'il a choisi et délimité la portée des projets du Plan de travail actuel, l'IPSASB s'est efforcé de trouver un juste équilibre entre la prise en compte des principaux problèmes du secteur public et la poursuite de la convergence avec les nouvelles normes importantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Au fur et à mesure que l'IPSASB réalise les projets approuvés en 2015, dont un certain nombre seront achevés d'ici à la fin de 2018, il examine l'orientation à prendre pour la prochaine période de cinq ans, allant de 2019 à 2023, et la manière d'allouer ses ressources en vue de donner la priorité aux nouveaux projets et à d'autres domaines de travail potentiels.

À la lumière des commentaires recueillis lors des nombreuses activités de sensibilisation que l'IPSASB, ses conseillers techniques et ses anciens membres organisent collectivement, ainsi que des réunions du Public Sector Standard Setters Forum qui ont eu lieu en 2016 et 2017, l'IPSASB estime qu'il devrait continuer à axer ses travaux sur l'élaboration de normes d'information financière de qualité supérieure pour le secteur public. Toutefois, l'IPSASB estime également qu'il doit mieux cibler ses activités dans le domaine de la sensibilisation aux normes IPSAS et aux avantages de leur adoption et de leur mise en œuvre. Il doit notamment collaborer plus étroitement avec les organismes mondiaux et régionaux pour mieux faire

¹ Source : Publication de PwC : *Global Survey on Accounting and Financial Reporting by Central Governments* (2^e édition), le 14 septembre 2015.

connaître les normes IPSAS auprès des autorités de réglementation et des marchés financiers, qui, à notre avis, devraient tous être des défenseurs clés et des partisans résolus de l'adoption des normes IPSAS.

Les réponses à la [toute première consultation de l'IPSASB sur la Stratégie et le Plan de travail en 2014](#) ont utilement contribué à façonner les modes de fonctionnement de l'IPSASB et son plan de travail. La nouvelle Stratégie et le nouveau plan de travail orienteront les travaux de l'IPSASB sur cinq années à partir de 2019 et joueront un rôle clé dans le renforcement de la gestion des finances publiques à l'échelle mondiale dans l'avenir. Cette consultation amorcée aujourd'hui vous donnent l'occasion d'influencer les priorités qui seront mises en œuvre pour la période 2019-2023 et, ce faisant, de contribuer à façonner l'avenir des normes mondiales d'information financière du secteur public.

Pour avoir l'assurance que l'orientation et les priorités proposées serviront au mieux l'intérêt public, l'IPSASB a besoin de vous et attend avec hâte vos commentaires.

Ian Carruthers,
Président de l'IPSASB

Section 1 Stratégie actuelle de l'IPSASB: 2015 Forward — Leading Through Change

La stratégie actuelle de l'IPSASB, intitulée « *2015 Forward — Leading Through Change* » [2015 et au-delà — Impulser le changement], a été publiée en septembre 2015. Elle comporte un seul objectif stratégique :

Renforcer la gestion des finances publiques et les connaissances à cet égard à l'échelle mondiale grâce à l'adoption accrue des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice :

- *en élaborant des normes d'information financière de qualité supérieure pour le secteur public;*
- *en rédigeant d'autres publications pour le secteur public;*
- *en faisant mieux connaître les normes IPSAS et les avantages de leur adoption.*

Cette stratégie a permis d'inscrire résolument les activités de l'IPSASB dans le contexte plus vaste de la gestion des finances publiques. La qualité des normes comptables de l'IPSASB favorise la communication d'une information financière de grande qualité², crédible et transparente qui permet aux utilisateurs de tenir les gouvernements et autres entités du secteur public comptables de l'utilisation des ressources publiques, ce qui dessert l'intérêt public.

La Stratégie décrivait aussi des projets que l'IPSASB ajouterait à son plan de travail pour la période allant de 2015 à 2018. Les projets suivants ont été réalisés depuis 2015 :

- La norme IPSAS 33 sur la première adoption des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice — énonce des exigences et des directives à l'intention des entités qui adoptent ces normes pour faciliter le passage aux normes IPSAS.
- Les normes IPSAS 34 à 38 sur la comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités — normes actualisées pour mettre en œuvre les modifications introduites par les normes IFRS 10-12 dans le contexte du secteur public.
- La norme IPSAS 39 sur les avantages du personnel — norme actualisée pour intégrer les modifications apportées à la norme IAS 19, *Avantages du personnel*.
- La norme IPSAS 40 sur les regroupements d'opérations dans le secteur public — énonce des exigences et des directives sur la classification des regroupements d'opérations dans le secteur public.
- *L'applicabilité des normes IPSAS* — révisé l'approche utilisée par l'IPSASB pour préciser les entités visées par les normes IPSAS qu'il élabore, en énonçant des principes et en reconnaissant le rôle des organismes de réglementation dans la détermination des exigences relatives à la communication de l'information financière au sein de leurs territoires.
- L'énoncé de pratiques recommandées 3 (RPG 3) sur la communication des informations sur le rendement des services — fournit une orientation fondée sur des principes pour la communication

² La qualité de l'information financière dépend de la qualité des normes comptables. Les normes IPSAS sont les seules normes comptables reconnues à l'échelle internationale qui ont été élaborées expressément pour le secteur public. Elles énoncent des principes qui exigent que l'information financière donne une image fidèle de la substance économique des opérations. Les IPSAS sont des normes comptables de haute qualité, élaborées de manière indépendante, selon une procédure officielle rigoureuse qui sert l'intérêt public. Elles peuvent être facilement appliquées pour préparer des rapports financiers de qualité supérieure qui sont utiles aux fins de la prise de décisions et qui offrent la transparence nécessaire pour permettre aux utilisateurs de tenir les décideurs comptables de l'utilisation qu'ils font des ressources publiques.

de l'information sur le rendement en matière de prestation des services par les entités du secteur public.

Le Plan de travail actuel vise à établir un équilibre entre d'une part l'utilisation du Cadre conceptuel pour traiter les principales questions relatives à l'information financière qui sont propres au secteur public et d'autre part la poursuite de la convergence, le cas échéant, avec les nouvelles normes importantes publiées récemment par l'International Accounting Standards Board (IASB). L'IPSASB estime que, d'ici la fin de 2018, il aura achevé un certain nombre de ses projets en cours et que les autres seront menés à bien progressivement d'ici au deuxième semestre de 2020, comme le montre la figure 1:

Figure 1 : Calendrier prévu des projets de l'IPSASB en cours

H1 2018	H2 2018	H1 2019	H2 2019	H1 2020	H2 2020	H1 2021	H2 2021
Avantages du personnel							
Instruments financiers (mise à jour de la norme IPSAS 29)							
Contrats de location							
Produits							
- Opérations avec contrepartie (remplace les normes IPSAS 9 et 11)							
- Opérations (sans contrepartie) (mise à jour de la norme IPSAS 23)							
Charges sans contrepartie – Services collectifs et individuels							
Évaluation dans le secteur public – Principes							
Instruments financiers – Spécificités du secteur public							
Produits – Subventions et autres paiements de transfert							
Charges sans contrepartie – Subventions et autres paiements de transfert							
Évaluation dans le secteur public – Modifications corrélatives							
Infrastructures							
Patrimoine							

Légende	
	Consultation Paper / Exposure Draft Development Stage
	ED Consultation / IPSAS Finalization

Le tableau ci-dessus présente les progrès escomptés pour tous les projets en cours prévus dans le Programme de travail actuel de l'IPSASB en décembre 2017. L'avancement de chaque projet dépendra des décisions prises par l'IPSASB, des commentaires formulés par les parties prenantes³ à chaque phase de consultation et de la disponibilité des ressources humaines. L'IPSASB examine l'état d'avancement du Programme de travail à chaque réunion. Le tableau ci-dessus sera mis à jour en décembre 2018 lorsque la version définitive de la Stratégie et du Programme de travail pour 2019-2023 sera approuvée.

L'achèvement des projets prévus dans le plan de travail actuel libérera progressivement, à partir de 2019, le temps et les ressources nécessaires pour entreprendre de nouveaux projets. La présente consultation sur la Stratégie porte sur les propositions mises de l'avant par l'IPSASB pour répondre aux considérations stratégiques actuelles qui sont examinées dans la prochaine section, tant en ce qui concerne l'objectif stratégique global et les thèmes de l'IPSASB que la conception et le contenu de son Plan de travail pour la période 2019-2023.

³ Ce Programme de travail suppose que les documents de consultation et les exposés-sondages seront assortis de périodes de consultation habituelles de quatre mois et qu'aucun projet ne devra faire l'objet d'un nouvel exposé-sondage.

Section 2 Considérations stratégiques — Les normes IPSAS et la gestion des finances publiques

La gestion des finances publiques, au sens large, est le système par lequel les ressources financières sont planifiées, affectées et contrôlées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entité du secteur public, afin de favoriser et d'influencer la prestation efficiente et efficace des services et programmes.

Les citoyens sont touchés par les décisions financières des gouvernements et des entités publiques. Dans de nombreux territoires, le manque d'informations complètes et auditées sur les finances publiques reste un grand sujet de préoccupation, ce qui a des répercussions sur la reddition de comptes des gouvernements et la prise de décisions éclairées. De plus, les préoccupations à l'égard de la pérennité des principaux programmes gouvernementaux sont généralisées. Les répercussions à plus long terme de la crise de la dette souveraine et les autres défis que doivent relever les gouvernements (en particulier l'évolution démographique et le vieillissement de la population) soulignent le besoin urgent et continu de renforcer la qualité de la gestion financière des pouvoirs publics du monde entier.

Les normes comptables peuvent améliorer la qualité de l'information financière, qui a le potentiel d'enrichir les processus décisionnels dans le secteur public. La complexité croissante des finances publiques, conjuguée à l'attention accrue suscitée par la qualité de la gestion des finances publiques, a augmenté la demande de normes et de directives de qualité supérieure qui expliquent les modalités d'adoption et de mise en œuvre de ces normes. L'adoption des normes IPSAS est une mesure fondamentale que les gouvernements peuvent prendre pour renforcer l'information financière et la gestion des finances publiques, car des informations établies selon les normes IPSAS donnent une vue d'ensemble de leur performance et de leur situation financières.

L'IPSASB s'est donc engagé à mettre au point des normes comptables de qualité pour le secteur public afin de favoriser la qualité de l'information financière. C'est donc dire que le programme de normalisation de l'IPSASB contribue à accroître la confiance des citoyens et des marchés financiers dans les institutions publiques, ce qui est essentiel à la stabilité économique et sociale. L'application des normes IPSAS facilite également la reddition de comptes des gouvernements et d'autres entités du secteur public à l'égard de leurs citoyens et renforce ainsi la stabilité, la viabilité et la responsabilité budgétaires à l'échelle mondiale.

Ces considérations stratégiques soulèvent un certain nombre de défis que l'IPSASB doit relever au cours de la période 2019-2023, dont les suivants :

- Des lacunes importantes subsistent dans la documentation et les normes propres au secteur public.
- Certaines normes IPSAS n'ont pas été actualisées en fonction de la dernière version de l'IFRS correspondante.
- La lisibilité des états financiers pour les utilisateurs néophytes et la société civile en général doit être améliorée.
- Faute des contraintes de capacité, de nombreux territoires ne peuvent mener des projets de transition vers la comptabilité d'exercice, ce qui ralentit le rythme d'adoption. Il faut mieux promouvoir et appuyer l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS, tant dans les différents territoires qu'à l'échelle mondiale.

- La vision et les directives sur l'utilisation de l'information selon la comptabilité d'exercice pour renforcer la gestion des finances publiques doivent être perfectionnées, tout comme les preuves concordantes à l'appui de telles réformes.
- La façon dont l'IPSASB peut mieux aider les parties prenantes à contribuer activement à l'élaboration de ses normes et aux autres travaux en cours doit être examinée.

Ce sont ces défis qui ont façonné la Stratégie et le Programme de travail proposés par l'IPSASB pour la période 2019-2023.

Section 3 Objectif et thèmes stratégiques proposés par l'IPSASB pour 2019-2023

Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) propose l'objectif stratégique ci-après pour 2019-2023, fondé sur l'objectif en vigueur, afin de mieux cibler ses futurs travaux.

Renforcer la gestion des finances publiques dans le monde en favorisant l'adoption des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice.

Cet objectif s'articule autour de deux grands axes d'action, qui sont tous deux d'intérêt public :

- définir des normes IPSAS et d'autres directives sur la présentation d'informations financières de qualité supérieure dans le secteur public;
- faire connaître les normes IPSAS et les avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice.

1^{re} question à commenter

Êtes-vous en accord avec l'objectif stratégique proposé par l'IPSASB pour 2019-2023? Dans l'affirmative, veuillez fournir tout argument complémentaire qui n'a pas déjà été mentionné dans le document. Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer un autre objectif.

Afin de pouvoir cibler ses travaux sur les deux axes d'action mentionnés précédemment, l'IPSASB propose d'articuler son plan de travail autour de cinq thèmes stratégiques :

- les thèmes stratégiques A à C portent sur l'élaboration et l'actualisation des normes et d'autres formes de directives;
- les thèmes stratégiques D et E visent les activités de sensibilisation aux normes IPSAS et la promotion de leur adoption. Ils visent aussi à préciser comment l'IPSASB compte influencer les travaux menés par d'autres organismes en vue de renforcer la gestion des finances publiques.

Définir des normes IPSAS et d'autres directives sur la présentation d'informations financières de qualité supérieure dans le secteur public

<i>Thème A :</i> Établir des normes sur des questions propres au secteur public	À titre d'organisme mondial de normalisation de la comptabilité dans le secteur public au service de l'intérêt public, l'IPSASB se propose de continuer de cibler la majeure partie de ses efforts sur ce thème afin de régler les principaux problèmes relatifs à la présentation de l'information financière qui sont propres au secteur public et qui ne sont pas déjà traités par les normes IPSAS. Le Cadre conceptuel servira de base pour régler ces problèmes difficiles. En outre, la politique de l'IPSASB qui vise à réduire les écarts inutiles avec les statistiques de finances publiques ⁴ sera aussi intégrée aux travaux menés pour ce thème. L'IPSASB estime qu'il s'agit du secteur clé qui peut lui permettre d'apporter une valeur ajoutée, puisque les questions relevant de ce thème n'ont pas été
--	--

⁴ L'IPSASB examine toutes les occasions de réduire les écarts inutiles avec les statistiques de finances publiques dans le cadre de tous ses projets d'établissement de normes et de directives. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le processus de l'IPSASB à ce sujet : [Process for Considering GFS Reporting Guidelines during the Development of IPSASs](#).

	abordées par d'autres organismes de normalisation et qu'elles sont importantes pour les utilisateurs des états financiers du secteur public.
<i>Thème B :</i> Poursuivre la convergence avec les IFRS	La convergence vers les IFRS a été un pilier essentiel de l'élaboration des normes IPSAS depuis la création du programme en 1997. Dans bien des cas, les activités d'un gouvernement s'apparentent à celles d'une entreprise privée, de sorte que les citoyens et les parties prenantes peuvent bénéficier de la présentation de rapports sur ces activités selon des référentiels d'information financière communs à l'échelle mondiale, lorsque cela est approprié. L'approche adoptée par l'IPSASB pour utiliser la documentation de l'IASB, lorsqu'elle est pertinente ⁵ , lui permet, en tant que conseil bénévole composé d'une petite équipe, d'élaborer des normes qui répondent efficacement aux besoins des utilisateurs du secteur public. Sa politique visant à réduire les écarts inutiles avec les statistiques de finances publiques s'applique également aux travaux relevant de ce thème.
<i>Thème C :</i> Élaborer des directives adaptées aux besoins élargis des utilisateurs d'états financiers	L'IPSASB reconnaît qu'en raison des spécificités du secteur public, les états financiers à eux seuls ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des utilisateurs. Il a donc élaboré des lignes directrices de portée plus vaste sur l'information financière (Énoncés de pratiques recommandées 1–3 ⁶) lorsque des besoins particuliers d'intérêt public ont été recensés. L'IPSASB continuera de surveiller l'évolution des besoins des utilisateurs, tout comme les questions émergentes et les travaux pertinents menés par d'autres organismes de normalisation dans le domaine de la présentation de l'information financière en général.

Faire connaître les normes IPSAS et les avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice

<i>Thème D :</i> Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS	Il est dans l'intérêt public de promouvoir et d'encourager l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS, car cela peut améliorer l'information financière du secteur public à l'échelle mondiale, accroître la transparence et fournir des informations qui contribuent à améliorer la prise de décisions et la responsabilisation dans l'intérêt des utilisateurs. L'IPSASB a donc une approche très dynamique de sensibilisation ⁷ qui lui permet d'amorcer un
--	--

⁵ L'IPSASB examine aussi tous les documents pertinents de l'IASB dans le cadre de ses projets. Pour obtenir un complément d'information sur le processus de revue et de modification des documents de l'IASB de l'IPSASB, veuillez consulter : [Process for Reviewing and Modifying IASB Documents](#).

⁶ L'IPSASB a établi trois énoncés de pratiques recommandées (RPG), qui sont des prises de position sur les pratiques exemplaires dans le domaine de la préparation de rapports financiers à usage général (rapports financiers généraux), autres que des états financiers : [disponibles en anglais seulement] RPG 1, *Reporting on the Long-Term Sustainability of an Entity's Finances*; RPG 2, *Financial Statement Discussion and Analysis*; et RPG 3, *Reporting Service Performance Information*.

⁷ Les membres de l'IPSASB et son personnel mènent une stratégie réfléchie et dynamique de sensibilisation auprès des parties prenantes, notamment en faisant des exposés, en participant à des groupes de discussion et à des forums et en ayant recours

	dialogue, à l'échelle mondiale, avec les parties prenantes sur l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS.
<i>Thème E</i> : Promouvoir les avantages de la comptabilité d'exercice pour renforcer la gestion des finances publiques	L'IPSASB est d'avis que l'utilisation d'informations financières établies selon la comptabilité d'exercice constitue le socle d'une gestion efficace des finances publiques. Pour atteindre son objectif stratégique, l'IPSASB collabore avec d'autres groupes professionnels et organismes parraineurs en vue de mieux faire comprendre les avantages des normes IPSAS pour la gestion des finances publiques pour ce qui est de l'amélioration de la transparence, de la responsabilisation et des processus décisionnels.

2^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec les cinq thèmes stratégiques proposés par l'IPSASB pour la période 2019-2023? Dans l'affirmative, veuillez fournir tout argument complémentaire qui n'a pas déjà été mentionné dans le document. Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres thèmes.

La prochaine partie du document porte sur le Plan de travail proposé pour 2019-2023 par l'IPSASB en vue d'appuyer chacun des thèmes stratégiques.

à des webinaires et d'autres méthodes de communication électronique, afin de les informer au sujet de diverses questions techniques et de susciter un dialogue.

Section 4 Plan de travail proposé pour 2019-2023

Définir des normes IPSAS et d'autres directives sur la présentation d'informations financières de qualité supérieure dans le secteur public

Les thèmes A, B et C ont trait au rôle central que joue l'IPSASB en tant qu'organisme de normalisation et regroupent donc, par ordre de priorité, les projets précis qu'il propose d'ajouter au plan de travail pour 2019-2023.

Critères pour établir l'ordre de priorité des projets

Pour choisir des projets relevant de chaque thème, l'IPSASB a évalué une liste de projets possibles en fonction des critères ci-après, afin de déterminer ceux qui serviraient le plus l'intérêt public pour les utilisateurs :

1. *Prévalence.* Si le problème relatif à l'information financière est généralisé au sein des entités du secteur public.
2. *Conséquences.* Si le problème empêche les états financiers de fournir des renseignements utiles et transparents aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions.
3. *Urgence.* Si un nouveau problème a récemment pris de l'importance et doit donc être examiné à court terme.
4. *Considérations techniques et ressources.* Si une solution techniquement valable au problème peut être élaborée dans un délai raisonnable à l'aide des ressources disponibles.

Ces critères ont été pris en compte conjointement avec les ressources dont dispose l'IPSASB et la nécessité d'établir un Plan de travail équilibré qui comprend des projets de complexité variable.

3^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec les critères retenus par l'IPSASB pour déterminer les projets prioritaires qu'il propose d'ajouter à son Plan de travail pour 2019-2023? Dans l'affirmative, veuillez fournir tout argument complémentaire qui n'a pas déjà été mentionné dans le document. Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres éléments.

Thème A : Établir des normes sur des questions propres au secteur public

Récemment, l'IPSASB a surtout axé ses efforts sur l'élaboration de normes visant expressément le secteur public, car il s'agit là du principal sujet de préoccupation des utilisateurs.

Les projets propres au secteur public constituent un des axes majeurs des travaux actuels et futurs de l'IPSASB.

Projets propres au secteur public qui sont en cours

- **Avantages du personnel** — Ce projet se rapporte aux grands programmes sociaux, par exemple les pensions de vieillesse et les allocations de chômage, qui représentent une part importante des dépenses publiques. L'absence de directives internationales sur la comptabilisation des avantages du personnel porte donc préjudice à l'intérêt public. L'information sur les avantages du personnel peut en effet constituer un élément clé pour apprécier la viabilité à long terme des services publics.

- **Charges liées à des opérations sans contrepartie** — Ce projet se rattache à des secteurs qui sont parmi les plus importants des activités d'un gouvernement ou d'une entité du secteur public, comme les services universellement accessibles, dont l'éducation, les soins de santé, et les services collectifs, dont le budget de la défense. Les opérations du secteur public qui donnent lieu à des charges sans contrepartie sont nombreuses et importantes sur le plan financier. L'absence de directives internationales sur la comptabilisation et l'évaluation des charges sans contrepartie porte donc préjudice à l'intérêt public, car elle contribue à l'incohérence entre les rapports.
- **Produits** — Les normes IPSAS en vigueur sur les produits des opérations avec contrepartie (IPSAS 9 et 11) concordent avec les normes comptables internationales (IASB). Le remplacement de ces normes par l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* donne l'occasion à l'IPSASB de mettre à jour ses propres normes. De plus, l'approche préconisée dans l'IFRS 15 a donné à l'IPSASB l'impulsion nécessaire pour revoir sa propre approche à l'égard des produits des opérations sans contrepartie et régler certaines questions d'ordre pratique qui ont émergé lors de l'application de l'IPSAS 23.
- **Évaluation : Spécificités du secteur public** — Traduire les principes relatifs à l'évaluation énoncés dans le Cadre conceptuel en vue d'obtenir des directives détaillées pour l'ensemble des normes IPSAS contribuera à garantir la comparabilité de l'information et facilitera l'évaluation de l'optimisation des ressources lors de la gestion des actifs et des passifs du secteur public.
- **Patrimoine** — Fournir de l'information sur les biens patrimoniaux sert l'intérêt public puisque cela favorise une gestion efficace et la préservation de ces biens pour les générations à venir.
- **Infrastructures** — Les citoyens comptent sur ces actifs qui occupent une place importante dans le secteur public. L'absence de directives précises sur la comptabilisation et l'évaluation de ces actifs pose des difficultés pratiques aux préparateurs (en particulier ceux qui sont en voie d'adopter les normes IPSAS).

Nouveaux projets prioritaires propres au secteur public dans le Plan de travail 2019-2023

Tous les projets potentiels ont été évalués en fonction des critères décrits précédemment en vue d'établir leur ordre de priorité. L'IPSASB propose de retenir les projets ci-après qui présentent, selon lui, les plus grands avantages pour l'intérêt public. L'Annexe A résume les autres projets potentiels examinés par l'IPSASB, mais qui n'ont pas été, pour l'instant, jugés prioritaires pour le Plan de travail.

Ressources naturelles — De nombreux territoires éprouvent des problèmes avec la comptabilisation des ressources naturelles dans le secteur public. Souvent, les gouvernements n'ont aucune idée de la valeur des ressources naturelles tant qu'elles ne sont pas extraites. Or les droits d'extraction des ressources sont souvent accordés préalablement à des tiers, qui profitent ensuite de leur exploitation. Du point de vue de l'intérêt public, il s'agit là d'une question importante, particulièrement pour les pays dont l'économie est fondée sur l'exploitation des matières premières ou qui sont riches en matières premières, car la constatation et l'évaluation de ces actifs ont une incidence sur leur gestion et sur les avantages que tirent les citoyens de l'exploitation des ressources. Le projet tiendrait compte non seulement des ressources extractives, mais aussi des ressources naturelles au sens large, telles que l'eau, les phénomènes naturels et les espèces vivantes.

Taux d'actualisation — Depuis la crise financière mondiale, les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les actifs et les passifs à long terme ayant une date de règlement éloignée dans le temps sont un sujet d'intérêt public qui préoccupe les parties prenantes parce que les taux d'intérêt sont faibles ou négatifs partout dans le monde. Même si les normes IPSAS traitent des taux d'actualisation, certaines parties prenantes font valoir que la faiblesse et la négativité actuelles des taux d'intérêt ont une incidence accrue

sur l'état de la situation financière qui pourrait alors ne pas refléter de manière appropriée la valeur temps de l'argent, ce qui peut favoriser la prise de décisions sous-optimales et contraires à l'intérêt public. Le projet serait donc étroitement lié au projet en cours sur l'évaluation dans le secteur public et tiendrait compte des fondements conceptuels des exigences relatives à l'actualisation qui sont prévues dans l'ensemble des normes IPSAS, ainsi que de la cohérence de ces exigences.

Informations différentielles — Certaines parties prenantes préconisent l'élaboration d'une série d'exigences moins complexes, applicables aux petites et moyennes entités du secteur public qui réalisent des opérations généralement simples et pour lesquelles l'application de toutes les normes IPSAS est trop onéreuse. L'absence d'options pour présenter l'information différentielle peut alourdir les coûts d'adoption des normes IPSAS, et par conséquent entraver leur adoption. Du point de vue de l'intérêt public, l'examen de la question liée à l'information différentielle pourrait contribuer à atténuer les problèmes de capacité des gouvernements qui adoptent et mettent en œuvre les normes IPSAS. Il faut toutefois examiner la question en tenant compte de la nature du secteur public, car même les petites et moyennes entités doivent rendre compte aux parties prenantes de leur utilisation des fonds publics.

Examen de portée limitée du Cadre conceptuel — L'IPSASB a élaboré son propre Cadre conceptuel, qui sert de fondement à ses futures activités de normalisation. L'IPSASB s'est inspiré des éléments pertinents du cadre de l'IASB pour finaliser son Cadre conceptuel en septembre 2014. Comme le Cadre conceptuel de l'IASB sera révisé sous peu, on se demande de plus en plus s'il conviendrait de réviser aussi les aspects correspondants du Cadre conceptuel de l'IPSASB. Ce projet permettrait d'évaluer les changements apportés au cadre conceptuel de l'IASB et leur pertinence pour le secteur public. Dans le même temps, l'IPSASB se propose aussi d'évaluer la nécessité de modifier ses documents en fonction des chapitres sur les éléments et la comptabilisation dans les états financiers de son Cadre conceptuel.

4^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec les projets que l'IPSASB propose d'inscrire en toute priorité dans son Programme de travail pour 2019-2023 pour le thème A : *Définir des normes sur des questions propres au secteur public (ressources naturelles, taux d'actualisation, informations différentielles et examen de portée limitée du Cadre conceptuel)*? Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres projets, le cas échéant.

Thème B : Poursuivre la convergence avec les IFRS

L'IPSASB propose de poursuivre les travaux de convergence entre les normes IPSAS et les IFRS.

L'IPSASB est d'avis que la convergence avec les IFRS dessert l'intérêt public pour les raisons suivantes :

- **Terminologie commune** — Il ne devrait pas y avoir de différences substantielles entre les principes et les résultats comptables des normes mondiales pour le secteur public lorsque la substance économique des opérations est la même.
- **Consolidations de groupe mixtes**⁸ — Des différences entre les exigences contenues dans les normes coûtent cher à ceux qui appliquent les normes IPSAS lorsqu'il n'y a aucune raison propre au secteur public d'élaborer des traitements comptables différents. C'est donc dire que le coût de préparation d'états financiers consolidés pourrait être allégé en atténuant les différences inutiles.

⁸ Les consolidations de groupe mixtes sont celles dans lesquelles le secteur public consolide les entités qu'il contrôle et qui appliquent les normes comptables du secteur privé, telles que les IFRS.

- **Mobilisation des ressources** — Lorsque les opérations sont les mêmes dans les secteurs public et privé, il est logique que l'IPSASB s'inspire des pratiques exemplaires en matière d'établissement de rapports dans le secteur privé pour définir une norme convergente.

La publication de l'IPSAS 39, *Avantages du personnel*, illustre bien les travaux menés récemment par l'IPSASB en vue de poursuivre la convergence avec les IFRS. Cette norme, qui remplace une version antérieure, élimine notamment les options de comptabilisation des écarts actuariels. L'IPSASB a également réalisé un certain nombre de projets d'améliorations mineures.

Voici les projets qui sont actuellement menés pour poursuivre la convergence avec les nouvelles IFRS à la suite de leur publication :

- Instruments financiers (IFRS 9);
- Produits (IFRS 15);
- Contrats de location (IFRS 16).

En dépit de ces projets, un certain nombre de normes IPSAS sont toujours fondées sur les anciennes versions des IFRS. Au cours des prochaines années, l'IPSASB aura l'occasion de faire du « rattrapage » puisque le programme de travail de l'IASB 2017-2021 met l'accent sur l'achèvement de projets de normalisation à grande échelle, sans prévoir de nouveaux projets majeurs.

L'IPSASB a recensé un certain nombre de projets possibles dans les catégories des projets majeurs, des projets de portée restreinte et des projets d'améliorations mineures. En appliquant les critères de hiérarchisation des projets, l'IPSASB a déterminé que le projet majeur ci-après devait être ajouté au Plan de travail pour 2019-2023 :

IPSAS 18, *Information sectorielle* — Des préoccupations ont été exprimées quant à l'utilité des exigences relatives à la présentation de l'information contenues dans la norme IPSAS 18. Ce projet potentiel s'articule autour de deux volets. Premièrement, la norme IPSAS 18 repose sur l'IAS 14, *Information sectorielle*, qui a elle-même été remplacée par l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*. Deuxièmement, les parties prenantes ont souligné la nécessité de mener à bien ce projet en exprimant leurs préoccupations quant à la qualité et à l'utilité de la norme IPSAS 18. Elles ont demandé instamment à l'IPSASB d'examiner la possibilité de faire concorder l'IPSAS 18 avec l'IFRS 8 et d'étudier son applicabilité aux entités du secteur public, et d'envisager la possibilité d'accroître l'utilité de l'information pour les statistiques de finances publiques.

Dans le cadre de la gestion de son Plan de travail, l'IPSASB s'efforcera également d'intégrer des projets de convergence de portée restreinte, en fonction du temps et des ressources humaines disponibles⁹ ainsi que de complexité variable de l'ensemble des projets visant des questions intéressant le secteur public. L'IPSASB examinera les avantages que pourrait présenter pour l'intérêt public la réalisation d'un projet particulier, en fonction des critères d'évaluation des projets décrits précédemment et de l'équilibre général du Plan de travail. Il réalisera aussi périodiquement des projets d'améliorations mineures dans le but de régler divers problèmes relevés au sein des normes IPSAS actuelles et d'intégrer des modifications mineures pertinentes de la documentation de l'IASB.

L'Annexe A donne des renseignements détaillés sur chacun des projets majeurs potentiels qui ne sont pas actuellement prioritaires pour le Plan de travail 2019-2023.

⁹ L'IPSASB peut faire appel aux personnels des organismes nationaux de normalisation, lorsqu'ils sont disponibles, pour réaliser des projets de convergence avec les IFRS de portée restreinte.

5^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec le projet que l'IPSASB propose d'inscrire en toute priorité dans son Plan de travail pour 2019-2023 pour le thème B : *Poursuivre la convergence vers les IFRS (IPSAS 18, Information sectorielle)*? Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres projets, le cas échéant.

Thème C : Élaborer des directives adaptées aux besoins élargis des utilisateurs d'états financiers

L'IPSASB propose de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine plutôt que d'entreprendre des projets particuliers.

L'IPSASB a élaboré les directives d'application facultative ci-après qui répondent aux besoins élargis des utilisateurs en matière d'information financière qui ne sont pas satisfaits uniquement par des états financiers à usage général :

- RPG 1, *Reporting on the Long-Term Sustainability of an Entity's Finances*;
- RPG 2, *Financial Statement Discussion and Analysis*;
- RPG 3, *Reporting Service Performance Information*.

L'IPSASB propose de faire porter ses efforts, pendant la première moitié de la période 2019-2023, essentiellement sur les questions propres au secteur public et, dans une moindre mesure, sur la poursuite de la convergence avec les IFRS. Compte tenu de ses ressources limitées, l'IPSASB ne propose pas actuellement d'inscrire dans son Plan de travail pour la période 2019-2023 des projets se rapportant au Thème C. Toutefois, il examinera s'il convient d'amorcer des travaux complémentaires sur la viabilité financière à long terme à la lumière des réponses données à l'exposé-sondage no 63 sur les avantages du personnel.

Entre-temps, l'IPSASB surveillera attentivement l'évolution des formules de présentation plus descriptives de l'information financière. Plus précisément, il propose d'examiner l'état d'avancement des travaux relatifs à l'établissement de rapports intégrés <IR>, de « Corporate Reporting Dialogue » et au projet de l'IASB sur une meilleure communication dans les rapports financiers, et de s'impliquer dans ces travaux dans la mesure où cela semble approprié et nécessaire.

Mise en œuvre par étape des projets et bilan à mi-parcours sur l'avancement du Plan de travail

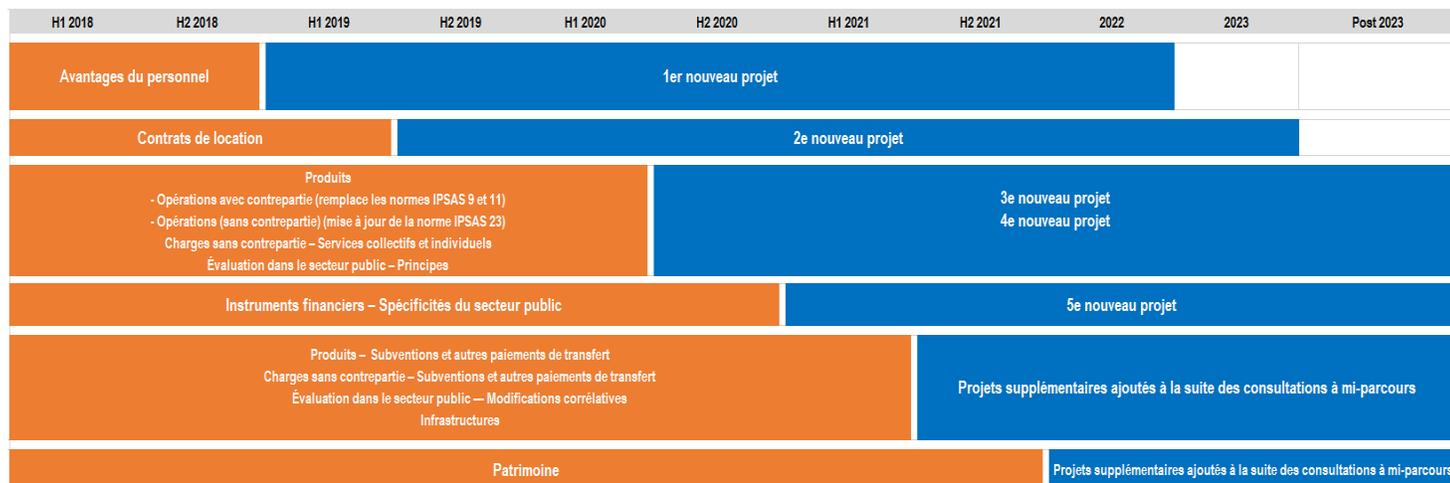
L'IPSASB amorcera progressivement la mise en œuvre des nouveaux projets proposés et procédera en 2020 à des consultations à mi-parcours sur les projets prioritaires.

L'IPSASB propose que les projets proposés pour les thèmes A et B soient ajoutés en toute priorité au Plan de travail pour 2019-2023 à mesure que les projets qui sont actuellement menés aux termes du Programme de travail en vigueur prendront fin et que des ressources se libéreront. L'IPSASB entreprendra des phases initiales de recherche pour chaque projet, afin de s'assurer qu'il comprend bien l'étendue des questions intéressant le secteur public et les besoins en ressources, ainsi que les résultats escomptés, à savoir des normes ou des directives. Pour veiller à ce que l'IPSASB fonctionne dans l'intérêt public des parties prenantes, il importe qu'il amorce cette première phase de recherche avant de lancer des projets complets.

À la lumière de la progression des projets de l'IPSASB en cours, les nouveaux projets proposés devraient commencer progressivement à partir de 2019, comme le montre la figure 2. L'IPSASB décidera de l'ordre

dans lequel les nouveaux projets seront lancés en fonction des commentaires et avis des parties prenantes et de son évaluation des priorités et des ressources disponibles à ce moment-là.

Figure 2 : Projets en cours et projets proposés en vue d'être ajoutés au Plan de travail pour 2019-2023



Note : Les projets de l'IPSASB dans les cases orange sont ceux qui sont en cours. Les projets dans les cases bleues représentent ceux que l'IPSASB a proposé d'ajouter au Plan de travail pour 2019-2023. Le calendrier de mise en œuvre de tous les projets en cours et les dates prévues de début et de fin des nouveaux projets sont également présentés.

Bien que la Stratégie et le Plan de travail devraient rester valides de 2019 à 2023, l'IPSASB sait que de nouvelles questions relatives à la présentation de l'information financière pourraient se poser au cours de cette période et qu'il lui faudra peut-être revoir les priorités à la lumière des progrès accomplis et de l'évolution des priorités. L'IPSASB prévoit donc tenir des consultations publiques de portée limitée en 2020, afin de recueillir des avis et commentaires externes pour compléter son propre examen en continu de ces questions. En particulier, l'IPSASB pourrait envisager d'ajouter un projet se rattachant au thème C à la lumière des faits nouveaux intervenus entre-temps, de la priorité relative du projet par rapport à d'autres projets potentiels pour les thèmes stratégiques A et B et de la disponibilité des ressources.

6^e question à commenter

Y a-t-il des projets décrits à l'Annexe A qui devraient, selon vous, être ajoutés au Plan de travail pour 2019-2023 en remplacement d'un projet déjà proposé? Dans l'affirmative, veuillez expliquer les raisons pour lesquelles, selon vous, le projet en question devrait être ajouté au Plan de travail et indiquer le projet proposé qui ne devrait pas faire partie du Plan ainsi que vos arguments.

Section 5 Sensibilisation aux normes IPSAS et aux avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice

L'IPSASB estime que ses activités de sensibilisation aux normes IPSAS et aux avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice sont un apport essentiel à la réforme de la gestion des finances publiques. Vu la complexité du paysage de la gestion des finances publiques et des limites de ses propres ressources, l'IPSASB est d'avis que le moyen le plus efficace de promouvoir l'application des normes IPSAS dans le cadre des projets de réforme de la gestion des finances publiques est de nouer des relations avec ceux qui œuvrent dans ce domaine et de s'associer à leurs travaux. L'IPSASB surveillera donc activement les travaux d'autres organismes dans le domaine de la réforme de la gestion des finances publiques et recherchera des occasions adaptées d'appuyer leurs travaux dans les enceintes internationales, régionales et locales par l'intermédiaire de ses membres, de ses conseillers techniques, de son personnel et de ses anciens membres.

L'IPSASB sait que, dans certains territoires, les compétences en comptabilité du secteur public qui sont nécessaires à la mise en œuvre des normes IPSAS sont limitées. Qui plus est, veiller à ce que les utilisateurs des normes comprennent l'information communiquée est un défi de tous les instants. L'IPSASB relève ces défis en menant des activités de sensibilisation qui visent à influencer les personnes qui œuvrent dans le domaine élargi de la gestion des finances publiques afin de garantir la coordination des activités et la prise en compte des besoins des territoires.

Thème D : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS

Le paysage de la réforme de la gestion des finances publiques au sein de chaque territoire est complexe. Par ailleurs, l'IPSASB joue un rôle plus restreint que d'autres groupes, comme l'illustre le tableau ci-après.

Type de concours	Personnel de l'entité	Consultants / Experts-conseils	Organisations supranationales et régionales	IPSASB
Promotion	★	★	★	★
Directives techniques	★		★	★
Finances	★		★	
Question pratiques / techniques	★	★	★	
Renforcement des capacités	★	★	★	

Promotion

Les ressources dont dispose l'IPSASB limitent la mesure dans laquelle il peut promouvoir les normes IPSAS auprès des différents territoires. Cependant, l'IPSASB possède un programme de sensibilisation dynamique qui est axé sur la présentation d'exposés à des conférences et la participation à des réunions locales clés, afin d'appuyer le travail des adoptants et des personnes chargées de la mise en œuvre des normes à l'échelle locale. Vu l'essor récent de l'adoption des normes IPSAS dans le monde et les indices qui donnent à penser que cet essor se poursuivra au cours de la période de 2019 à 2023, il importe que le

président, les membres, les conseillers techniques et le personnel de l'IPSASB poursuivent la mise en œuvre du programme de sensibilisation et de mobilisation afin d'appuyer les efforts déployés par les organismes qui :

- envisagent d'adopter et de mettre en œuvre les normes;
- sont déjà en voie d'adopter et de mettre en œuvre les normes;
- ont déjà adopté et mis en œuvre les normes.

Il est essentiel de s'impliquer directement vu que les besoins des parties prenantes diffèrent en fonction de l'état d'avancement de l'adoption des normes.

Les activités de sensibilisation menées par l'IPSASB pour promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes offrent également l'occasion de se renseigner sur des questions importantes pour les utilisateurs. Cet important mécanisme de rétroaction peut permettre de recenser des problèmes propres au secteur public et des domaines pouvant faire l'objet d'une plus grande convergence avec les IFRS ou des besoins élargis en matière d'information financière générale qui devraient être pris en compte à l'avenir.

Directives techniques

L'IPSASB a récemment actualisé la norme IPSAS de la comptabilité de caisse, qui énonce les exigences applicables aux entités du secteur public qui appliquent la comptabilité de caisse. Le Conseil voulait ainsi supprimer les obstacles qui entravaient l'adoption dans la pratique. Ce faisant, il a également précisé qu'il considérerait la norme IPSAS de la comptabilité de caisse comme une étape sur la voie de l'adoption de la comptabilité d'exercice plutôt que comme une fin en soi.

En vue de favoriser l'adoption de la comptabilité d'exercice, l'IPSASB a publié une étude intitulée « *Study 14: Transition to the Accrual Basis of Accounting: Guidance for Public Sector Entities* ». Cette étude se veut un outil pratique pour aider les entités à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent couramment lors de la transition vers la comptabilité d'exercice. Elle se fonde sur l'expérience des territoires qui ont déjà adopté la comptabilité d'exercice. Vu que la version actuelle de l'étude a été publiée en 2010, l'IPSASB propose de l'actualiser en fonction des changements apportés aux normes IPSAS et d'y intégrer d'autres pratiques exemplaires tirées de l'expérience d'organismes qui ont récemment fait la transition vers les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice.

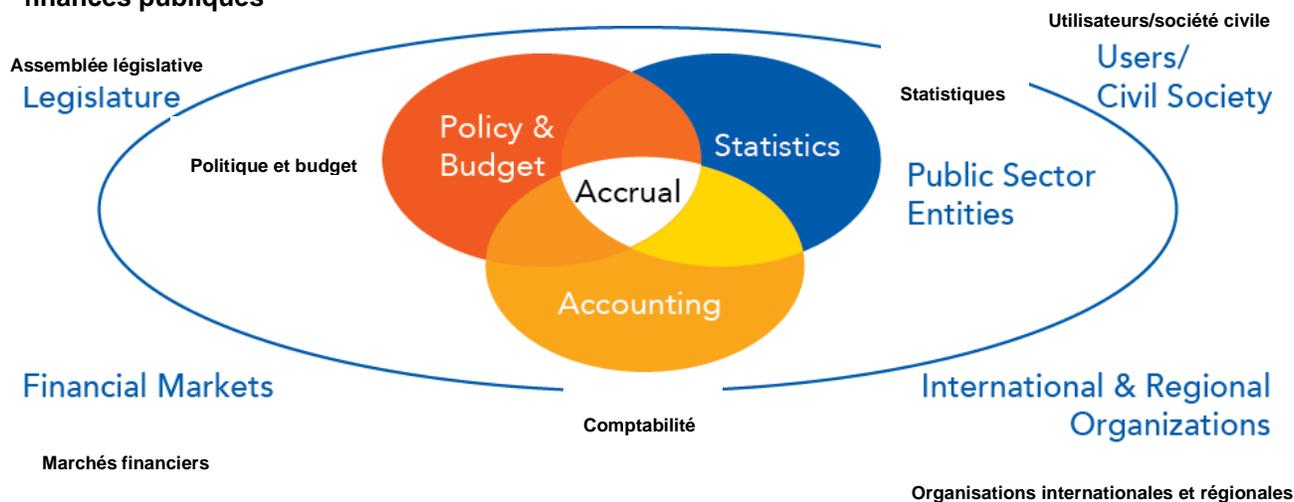
L'IPSASB vient tout juste d'accroître l'aide qu'il apporte à la mise en œuvre des nouvelles normes IPSAS au moyen des mesures ci-après :

- la rédaction de sommaires (« Aperçu ») pour tous les documents et les prises de position importants sur les normes IPSAS;
- la diffusion de webinaires sur les consultations importantes et les prises de position définitives;
- la publication d'un manuel annuel, qui regroupe dans un seul document toutes les prises de position de l'IPSASB en vigueur;
- la diffusion de documents Questions-Réponses du personnel soulignant divers éléments des normes IPSAS qui sont pertinents pour leur mise en œuvre, par exemple les Questions-Réponses publiées récemment sur la notion d'importance relative (seuil de signification);
- l'élaboration de documents de formation et la réalisation de diverses activités de formation de portée limitée pour favoriser l'acquisition d'une compréhension sur les normes IPSAS.

Thème E : Promouvoir les avantages de la comptabilité d'exercice pour renforcer la gestion des finances publiques

Le passage aux normes IPSAS offre de nombreux avantages, notamment favoriser les objectifs de développement durable. Afin de maximiser ces avantages, l'IPSASB estime que les informations fondées sur la comptabilité d'exercice devraient avoir le plus d'utilisations possible. La figure 3 illustre les divers utilisateurs possibles et une variété d'utilisations de l'information fondée sur la comptabilité d'exercice dans le secteur de la gestion des finances publiques.

Figure 3 : Utilisations/utilisateurs de la comptabilité d'exercice dans le domaine de la gestion des finances publiques



D'autres organisations internationales et régionales diffusent des directives, exercent un leadership éclairé ou influencent autrement l'utilisation de l'information fondée sur la comptabilité d'exercice dans les domaines plus vastes de la gestion des finances publiques. L'IPSASB estime qu'il est primordial de nouer des relations avec ces organisations afin de les faire profiter de ses compétences en comptabilité d'exercice et ainsi de diversifier l'utilisation des informations fondées sur la comptabilité d'exercice lors de la gestion des finances publiques et de mieux harmoniser les exigences de ces différents groupes d'utilisateurs. En retour, les connaissances et l'expertise de ces utilisateurs peuvent influencer sur les travaux de l'IPSASB. Dans de nombreux cas, l'IPSASB entretient déjà des relations avec ces organisations par l'intermédiaire de ses structures de contrôle et de conseil, ainsi que dans le cadre de leurs fonctions d'observateur auprès de l'IPSASB.

Récemment, l'IPSASB s'est employé à mener des actions de sensibilisation plus officielles et a participé activement aux forums organisés dans ce domaine, notamment :

- le Symposium annuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la comptabilité publique en droits constatés;
- des prises de contact avec les spécialistes des statistiques de finances publiques en participant aux travaux du Comité consultatif des statistiques de finances publiques du FMI;
- la participation au séminaire donné conjointement par le FMI, la Banque mondiale et l'IPSASB : Transparence et au-delà – Exploiter le pouvoir de la comptabilité d'exercice dans la gestion des finances publiques;

- le Forum de la gouvernance de la Banque mondiale;
- les diverses activités et la participation aux réunions de l'Organisation internationale des Institutions de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

L'IPSASB estime que ses activités de promotion de l'accroissement de l'utilisation de la comptabilité d'exercice dans la gestion des finances publiques devraient progresser grâce aux mesures suivantes :

- des travaux complémentaires auprès des acteurs de la gestion des finances publiques en vue de réduire les écarts inutiles entre les normes IPSAS et les statistiques de finances publiques et ainsi faciliter l'utilisation de données IPSAS aux fins de l'établissement de statistiques de finances publiques, partant l'utilisation de ces statistiques pour étayer les décisions relatives aux politiques macroéconomiques et budgétaires;
- la participation à des activités liées à la gestion des finances publiques organisées par des organisations internationales et régionales;
- la participation à des cours de formation et à d'autres activités « internes » organisées pour les personnels de ces organisations dans le but de les sensibiliser aux normes IPSAS et de diffuser des savoirs;
- la formulation de commentaires sur les directives et des études préparées par des maîtres à penser pendant leur élaboration et la participation aux travaux de groupes de travail pertinents.

7^e question à commenter

L'IPSASB estime qu'il est essentiel de nouer des relations avec ceux qui œuvrent dans le domaine de la gestion des finances publiques et de participer à leurs travaux s'il veut faire progresser l'application des normes IPSAS lors de projets de réforme de la gestion des finances publiques. Cela étant, l'IPSASB surveillera activement, dans le cadre des thèmes D et E, les travaux menés par d'autres organismes afin de trouver des possibilités appropriées de s'associer à leurs travaux ou de les appuyer.

- – Êtes-vous en accord avec l'approche proposée par l'IPSASB pour la mise en œuvre de ces thèmes? Dans l'affirmative, connaissez-vous des initiatives en cours que l'IPSASB devrait surveiller en vue d'y participer (veuillez préciser).
- – Dans la négative, veuillez expliquer votre point de vue et proposer des solutions de rechange et les moyens de financer vos solutions.

Section 6 Gestion de la mise en œuvre de la Stratégie et de la qualité des résultats du Plan de travail

Les normes IPSAS favorisent la présentation d'une information financière de qualité supérieure dans le secteur public à l'échelle internationale parce qu'elles sont :

reconnues mondialement	conçues expressément pour le secteur public	définies en toute indépendance selon une procédure officielle rigoureuse
------------------------	---	--

La Stratégie et le Plan de travail pour 2019-2023 proposés sont ambitieux. Ils tireront parti de toutes les ressources de l'IPSASB en vue de continuer de diffuser, en temps opportun, des normes de qualité supérieure. L'IPSASB dispose actuellement des ressources suivantes :

- Dix-sept membres volontaires et un président indépendant salarié qui, ensemble, consacrent environ 13 000 heures par année aux travaux du Conseil¹⁰.
- Une équipe administrative et technique de huit employés expérimentés qui travaillent à temps plein et des structures et processus administratifs qui sont appuyés par l'IFAC.
- Un budget annuel de fonctionnement¹¹ qui permet de financer la dotation en personnel, l'organisation de réunions, les déplacements et les autres frais directs associés aux activités dont l'IPSASB a besoin pour mettre en œuvre sa Stratégie et son Plan de travail.

Il est prioritaire pour la direction de l'IPSASB d'assurer la gestion de la mise en œuvre de la Stratégie de l'IPSASB et la qualité supérieure des résultats du Plan de travail dans le respect de ces contraintes financières et en tenant dûment compte de l'environnement externe dans lequel le Conseil fonctionne.

Les principaux secteurs d'intérêt sont les suivants :

La reconnaissance internationale

La bonne réputation de l'IPSASB et l'adhésion aux normes IPSAS de par le monde — Mesures à prendre :

- S'attacher constamment à assurer à la fois la qualité et la rapidité de diffusion des nouvelles normes, notamment définir des normes de qualité supérieure, fondées sur des principes, qui sont utilisables et fournissent aux adoptants des informations pertinentes et une image fidèle.
- Effectuer des nominations dans le cadre d'un processus indépendant qui permet à l'IPSASB d'avoir un mélange diversifié de membres possédant les compétences, les ressources et la capacité nécessaires pour contribuer aux projets prévus dans le Plan de travail.
- Attirer, former et fidéliser un personnel diversifié, très compétent et qui est bien informé.

¹⁰ De plus, la plupart des membres de l'IPSASB bénéficient du concours de divers conseillers techniques.

¹¹ L'IPSASB bénéficie du concours de la Banque asiatique de développement, de Comptables professionnels agréés du Canada, du New Zealand External Reporting Board et des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Les structures et processus qui appuient les activités de l'IPSASB sont facilités par l'International Federation of Accountants (IFAC).

Spécificités du secteur public

Pertinence et accent mis sur les grandes questions propres au secteur public — Mesures à prendre:

- Collaborer avec les organismes nationaux d'établissement des normes comptables pour le secteur public et l'IASB pour tirer parti de leurs travaux et leurs ressources, notamment de l'aide de leurs personnels lorsque cela est possible.
- Faire appel à des groupes de travail et à des groupes d'études pour mener à bien les travaux de normalisation.
- Optimiser le temps en séance plénière de l'IPSASB en trouvant un juste équilibre entre les débats sur les facteurs stratégiques et techniques et l'amélioration en continu de documents efficaces et axés sur les dossiers à l'étude.

Une procédure officielle rigoureuse

L'intérêt public comme axe privilégié d'action — Mesures à prendre:

- Avoir des processus clairement documentés qui sont revus et surveillés par le comité sur l'intérêt public (PIC).
- Mener des consultations publiques officielles à l'étape des exposés-sondages (et du document de consultation, s'il y a lieu).
- Nouer un dialogue approfondi et dynamique sur la gouvernance avec le PIC et le groupe consultatif de l'IPSASB, notamment prendre des mesures ciblées et adaptées pour donner suite à leurs avis, observations et recommandations et s'attacher de manière indéfectible à établir des normes de qualité supérieure qui servent l'intérêt public.

Efficacité fonctionnelle et stabilité — Mesures à prendre :

- Organiser et mener les réunions de l'IPSASB et d'autres activités de la manière la plus efficace, efficiente et opportune possible.
- Avoir recours à l'IPSASB, à son personnel et à d'autres ressources de manière ciblée et efficace.
- Entretenir des rapports avec les bailleurs de fonds actuels et rester constamment à l'affût de nouvelles stratégies pour augmenter et élargir les modes de financement.

Activités vigoureuses de sensibilisation et de communication auprès des parties prenantes —

Mesures à prendre :

- Élaborer et diffuser des produits de communication utiles, comme des aperçus et des questions-réponses, des webinaires et des podcasts, par exemple pour expliquer des éléments complexes.
- Mettre en œuvre un vaste programme de sensibilisation faisant appel au président, aux membres et au personnel.
- Mettre à profit diverses plateformes, comme les forums adressés aux normalisateurs nationaux des standards pour le secteur public en vue de débattre de dossiers nationaux qui présentent un intérêt pour la communauté internationale.
- Avoir recours aux technologies pour favoriser la participation aux réunions, par exemple diffuser les séances clés des réunions en direct lorsque cela est possible.

L'IPSASB continuera de suivre l'évolution de la situation à l'externe et d'évaluer comment les changements peuvent influencer sur les modalités de la mise en œuvre de son objectif stratégique. Le Conseil surveillera

notamment l'alourdissement de sa charge de travail à mesure que l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS se généraliseront.

Section 7 Appel aux commentaires

Ce document de consultation, *Stratégie et Programme de travail de l'IPSASB pour 2019-2023*, a été rédigé et approuvé par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public® (IPSASB®).

Les propositions contenues dans le présent document peuvent être modifiées à la lumière des commentaires reçus avant d'être publiées dans leur forme définitive. **Les commentaires devront être transmis au plus tard le 15 juin 2018.**

Les répondants sont priés de soumettre leurs commentaires par voie électronique sur le site Web de l'IPSASB en utilisant le lien « [Envoyer un commentaire](#) ». Veuillez soumettre vos commentaires en format PDF et Word. Veuillez également noter que les nouveaux utilisateurs doivent s'inscrire pour pouvoir utiliser cette fonction. Tous les commentaires seront considérés comme des documents publics et publiés sur le site Web de l'IPSASB. Cette publication peut être téléchargée à partir du site Web de l'IPSASB : <http://www.ipsasb.org/>. Le texte approuvé a été publié en anglais.

Questions particulières à commenter

1^{re} question à commenter

Êtes-vous en accord avec l'objectif stratégique proposé par l'IPSASB pour 2019-2023? Dans l'affirmative, veuillez fournir tout argument complémentaire qui n'a pas déjà été mentionné dans le document. Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer un autre objectif.

2^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec les cinq thèmes stratégiques proposés par l'IPSASB pour la période 2019-2023? Dans l'affirmative, veuillez fournir tout argument complémentaire qui n'a pas déjà été mentionné dans le document. Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres thèmes.

3^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec les critères retenus par l'IPSASB pour déterminer les projets prioritaires qu'il propose d'ajouter à son Programme de travail pour 2019-2023? Dans l'affirmative, veuillez fournir tout argument complémentaire qui n'a pas déjà été mentionné dans le document. Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres éléments.

4^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec les projets que l'IPSASB propose d'inscrire en toute priorité dans son Programme de travail pour 2019-2023 pour le thème A : *Définir des normes sur des questions propres au secteur public (ressources naturelles, taux d'actualisation, informations différentielles et examen de portée limitée du Cadre conceptuel)*? Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres projets, le cas échéant.

5^e question à commenter

Êtes-vous en accord avec le projet que l'IPSASB propose d'inscrire en toute priorité dans son Programme de travail pour 2019-2023 pour le thème B : *Poursuivre la convergence vers les IFRS (IPSAS 18, Information sectorielle)*? Dans la négative, veuillez expliquer votre raisonnement et proposer d'autres projets, le cas échéant.

6^e question à commenter

Y a-t-il des projets décrits à l'Annexe A qui devraient, selon vous, être ajoutés au Programme de travail pour 2019-2023 en remplacement d'un projet déjà proposé? Dans l'affirmative, veuillez expliquer les raisons pour lesquelles, selon vous, le projet en question devrait être ajouté au Programme de travail et indiquer le projet proposé qui ne devrait pas faire partie du Programme.

7^e question à commenter

L'IPSASB estime qu'il est essentiel de nouer des relations avec ceux qui œuvrent dans le domaine de la gestion des finances publiques et de participer à leurs travaux s'il veut faire progresser l'application des normes IPSAS lors de projets de réforme de la gestion des finances publiques. Cela étant, l'IPSASB surveillera activement, dans le cadre des thèmes D et E, les travaux menés par d'autres organismes afin de trouver des possibilités appropriées de s'associer à leurs travaux ou de les appuyer.

- Êtes-vous en accord avec l'approche proposée par l'IPSASB pour la mise en œuvre de ces thèmes? Dans l'affirmative, connaissez-vous des initiatives en cours que l'IPSASB devrait surveiller en vue d'y participer (veuillez préciser).
- Dans la négative, veuillez expliquer votre point de vue et proposer des solutions de rechange et les moyens de financer vos solutions.

Calendrier des consultations sur la Stratégie et le Programme de travail

Mois/année	Activité
Janvier 2018	Publication du document de consultation
Février-juin 2018	Tables rondes et communication avec les membres de l'IPSASB
Septembre 2018	Examen des réponses / Rédaction de l'ébauche de la Stratégie
Décembre 2018	Approbation de la version définitive de la Stratégie et du Plan de travail pour 2019-2023
Janvier 2019	Publication de la Stratégie et du Plan de travail pour 2019-2023
2019-2023	Mise en œuvre de la Stratégie et du Plan de travail pour 2019-2023

Projets examinés qui n'ont pas été jugés prioritaires pour le Plan de travail 2019-2023

La présente annexe décrit les projets qui ont été examinés lors de l'établissement du Plan de travail pour 2019-2023, mais qui n'ont pas été jugés prioritaires. Même si ces projets n'ont pas été pour l'instant intégrés au Plan de travail, ils seront réexaminés et réévalués lors des prochaines consultations sur le Plan. L'IPSASB compte amorcer en 2020 des consultations à mi-parcours sur le Plan de travail.

Thème A : Établir des normes sur des questions propres au secteur public

Immobilisations incorporelles – Spécificités du secteur public

Les réponses transmises sur un document de consultation publié en octobre 2012, intitulé « *IPSAS and Government Finance Statistics (GFS) Reporting Guidelines* », indiquaient que des écarts persistaient entre les normes IPSAS et les statistiques de finances publiques au chapitre du traitement des dépenses de recherche et développement (R-D). La norme IPSAS 31, *Immobilisations incorporelles*, repose sur l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, qui impose des exigences rigoureuses pour la comptabilisation de ces actifs. Certaines parties prenantes se demandent si les objectifs de recherches poursuivies dans le secteur public sont si différents qu'il serait justifié d'inscrire leurs coûts à l'actif avant la phase de développement dans certaines circonstances particulières. Certains notent également que ce projet se rattache au projet présenté ci-après sur les pouvoirs souverains et leurs impacts sur l'information financière.

Pouvoirs souverains et leurs impacts sur l'information financière

Ce projet potentiel a été cerné lors de l'élaboration du Cadre conceptuel pour le secteur public. Les gouvernements sont uniques en ce sens qu'ils ont un certain nombre de pouvoirs souverains, par exemple le pouvoir de percevoir des impôts et de délivrer des permis, des concessions et des licences. Certaines parties prenantes se demandent si les pouvoirs souverains d'un gouvernement peuvent être assimilés à des immobilisations incorporelles et devraient donc être constatés et évalués dans les états financiers.

Actifs militaires

La norme IPSAS 17, *Immobilisations corporelles*, s'applique au matériel militaire spécialisé. Ces éléments ou opérations représentent généralement une part importante des dépenses publiques. Le projet sur les normes IPSAS et les statistiques de finances publiques a permis de déterminer qu'il serait utile d'avoir des directives sur l'inscription à l'actif, le classement et l'évaluation des armes et des plateformes. Cela pourrait favoriser une application plus uniforme des normes IPSAS par les gouvernements et améliorer la cohérence avec les statistiques de finances publiques. Dans le cadre d'un des principaux volets de ce projet, il s'agit de déterminer quand il faut appliquer la norme IPSAS 17 et quand il faut appliquer la norme IPSAS 12, *Stocks*. Les parties prenantes s'interrogent aussi sur le caractère sensible de l'information sur les actifs militaires et de sa présentation.

Comptabilisation des dépenses fiscales

La norme IPSAS 23, *Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)*, prescrit des exigences différentes pour les charges fiscales (avantages payés par un régime fiscal, par exemple les

cotisations à l'assurance-maladie) et les dépenses fiscales (utilisation du régime fiscal pour encourager ou décourager certains comportements, par exemple autoriser les propriétaires de logement à déduire les intérêts hypothécaires de leur revenu brut lors du calcul de leur revenu imposable). Selon la norme IPSAS 23, le produit de l'impôt doit être présenté net des dépenses fiscales. Or le traitement des dépenses fiscales suscite une préoccupation d'intérêt public parce qu'il pourrait entraîner un manque de transparence dans les dégrèvements, ce qui nuirait à la reddition de comptes des gouvernements.

Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Ce projet examinerait la nécessité d'apporter des modifications aux lignes directrices concernant les obligations juridiques et les obligations sans valeur contraignante au titre de la mise hors service des immobilisations corporelles. Ce projet porterait sur la possibilité de réviser les normes IPSAS 17, *Immobilisations corporelles*, et IPSAS 19, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, en se fondant sur le Cadre conceptuel.

IPSAS 22, Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques

La norme IPSAS 22 a été publiée en décembre 2006. Depuis, des faits nouveaux importants sont survenus, notamment des révisions apportées aux prises de position relatives aux statistiques de finances publiques mentionnées dans la norme IPSAS 22. Le document de consultation, intitulé « *IPSASs and Government Finance Statistics (GFS) Reporting Guidelines* », a esquissé diverses options sur l'avenir de la norme IPSAS 22, vu le caractère très limité de son application (un seul pays connu applique la norme). Les répondants étaient partagés entre les trois options proposées dans le document sur l'avenir de l'IPSAS 22 : son retrait, son remplacement et sa révision. Lors de l'élaboration de cette norme, il avait été noté que les coûts des gouvernements qui ne communiquaient pas régulièrement ce type d'information pourraient dépasser les avantages de l'application de la norme. C'est pourquoi l'application de la norme IPSAS 22 n'a pas été rendue obligatoire. Le projet permettrait de cerner les révisions à apporter à la norme IPSAS 22 à la suite des modifications apportées aux directives sur les statistiques de finances publiques et de recenser les obstacles à sa mise en œuvre. Il pourrait s'inspirer des modifications apportées aux exigences relatives à l'information sectorielle découlant de la révision proposée à l'IPSAS 18.

Thème B : Poursuivre la convergence avec les IFRS

IPSAS 1, Présentation des états financiers

La norme IPSAS 1 est fondée sur la version de décembre 2003 de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'IASB a publié, en septembre 2007, une version révisée de l'IAS 1 qui introduit les autres éléments du résultat global en tant que composante de la performance financière distincte du résultat. D'autres modifications ont été apportées à l'IAS 1 par la suite, notamment en juin 2011. L'IASB mène actuellement un projet de recherche sur les états financiers de base et un projet actif sur la notion d'importance relative qui a déjà abouti à un énoncé de pratiques. Les changements apportés récemment à l'IAS 1 découlent du projet mené en continu par l'IASB sur les informations à fournir. Le chapitre sur la présentation dans le Cadre conceptuel de l'IPSASB, achevé en 2014, influencerait également un futur projet de mise à jour de l'IPSAS 1.

IPSAS 20, Information relative aux parties liées

La norme IPSAS 20, *Information relative aux parties liées*, est fondée sur la version 1994 de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. En 2009, l'IASB a publié une norme IAS 24 révisée afin de simplifier la définition de « partie liée » et de prévoir une exemption partielle des obligations d'information pour

certaines entités liées à une autorité publique. La structure et le contenu de la norme IPSAS 20 diffèrent sensiblement de l'IAS 24.

IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IPSASB a déjà estimé que les dispositions de l'IFRS 5 relatives à l'évaluation des actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas appropriées pour le secteur public. Toutefois, au cours du projet d'élaboration de la norme IPSAS 40, *Regroupements d'entreprises dans le secteur public*, il a été suggéré qu'il pourrait être nécessaire d'évaluer le caractère approprié de l'IFRS 5 pour le secteur public et que l'IPSASB devrait lancer un projet de convergence pour cette norme.

IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales

L'IASB a publié l'IFRS 6, *Prospection et évaluation de ressources minérales*, à titre de norme provisoire jusqu'à ce qu'il élabore une norme de comptabilisation sur ce sujet. L'IFRS 6 autorise dans les faits une entité à continuer d'avoir recours aux méthodes comptables qu'elle appliquait immédiatement avant l'adoption des normes IFRS. Par « industries extractives » s'entendent toutes les activités de prospection et de découverte de gisements de minéraux, de pétrole et de gaz naturel, et de mise en valeur et d'exploitation de ces gisements. L'IPSASB a proposé d'ajouter le secteur des ressources naturelles à son Plan de travail pour 2019-2023. Vu le caractère provisoire et commercial de l'IFRS 6, l'IPSASB ne fera pas converger ses normes avec l'IFRS 6. Toutefois, l'IFRS 6 sera examinée au cours de la phase de recherche menée pour éclairer les travaux de l'IPSASB sur ce sujet difficile.

IFRS 14, Comptes de report réglementaires

La réglementation des tarifs consiste à fixer les prix à la clientèle pour des services ou des produits, souvent lorsqu'une entité détient un monopole ou une position dominante sur le marché qui lui confère une emprise importante sur un marché. Dans le secteur public, certaines entités contrôlées sont assujetties à une réglementation, par exemple les organismes publics de télécommunications.

L'IFRS 14 est une norme provisoire publiée par l'IASB pendant qu'il poursuit son projet sur les activités à tarifs réglementés. Il est peu probable que l'IPSASB amorce un projet sur les activités à tarifs réglementés tant que l'IASB n'aura pas achevé le sien, étant donné qu'il faudra évaluer l'impact d'une prise de position de l'IASB sur les autorités de réglementation. Si l'IPSASB lançait un projet dans ce domaine, il mettrait l'accent sur les gouvernements et les autorités de réglementation qui sont habilités à réglementer les tarifs.

IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IFRS 17 fournit des directives fondées sur des principes pour comptabiliser tous les types de contrats d'assurance. Il s'agit d'un sujet qui pourrait être pertinent pour le secteur public dans des domaines tels que les garanties de crédit à l'exportation. Toutefois, à ce jour, l'IPSASB n'a pas encore constaté qu'il y avait une demande en vue de l'établissement d'une norme IPSAS à ce sujet, qui s'inspirerait principalement de l'IFRS 17, ni que l'absence d'une telle norme nuisait à l'intérêt public. L'IPSASB a intégré une méthode de comptabilisation facultative des contrats d'assurance dans l'exposé-sondage n° 63 sur les avantages du personnel visant les régimes entièrement capitalisés qui ont les caractéristiques des régimes d'assurance et sont gérés comme des contrats d'assurance. Cette proposition facultative visant les avantages de personnel se rapporte à une norme nationale ou internationale sur les assurances appropriée (IFRS 17 ou à une norme basée sur l'IFRS 17).

IAS 34, Information financière intermédiaire

Un projet sur l'établissement de rapports financiers intermédiaires fournirait des directives sur ce qui devrait être inclus dans ce type de rapport. Il est probable que ce projet s'applique surtout aux territoires qui ont déjà adopté les normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice. Il pourrait donc aboutir à l'élaboration d'un guide de pratiques recommandées. L'IASB a publié des directives d'application facultative dans l'IAS 34 qui pourraient servir de point de départ au projet. Les questions qui pourraient devoir être examinées comprennent la question de savoir si une réévaluation complète des actifs et des passifs est nécessaire à chaque date de clôture intermédiaire. Seul un nombre limité de territoires produisent des états financiers intermédiaires et on peut se demander si ce projet répond à l'intérêt public.

Thème C : Élaborer des directives adaptées aux besoins élargis des utilisateurs d'états financiers

Révision de RPG 1, Reporting on the Long-Term Sustainability of an Entity's Finances

Depuis la publication de cet énoncé de pratiques recommandées, l'IPSASB a examiné si la publication d'un rapport sur la viabilité à long terme des finances d'une entité devrait être obligatoire. Le projet en cours sur les avantages du personnel a fait ressortir la nécessité de publier des rapports plus détaillés sur la viabilité financière afin de compléter les informations contenues dans les états financiers. La dégradation des finances publiques, le vieillissement de la population et l'affaiblissement des taux de croissance dans de nombreux pays font ressortir de manière manifeste que ce projet servirait l'intérêt public. L'exposé-sondage n° 63 sur les avantages du personnel demande aux parties prenantes si l'IPSASB devrait lancer un projet en vue de rendre le RPG 1 obligatoire vu la nécessité de présenter des informations financières complémentaires sur les avantages du personnel. Selon les commentaires qui seront transmis sur cet exposé-sondage (au plus tard le 31 mars 2018), le projet sera ajouté ou non au Plan de travail pour 2019-2023.

Initiative de l'IASB — Better Communication in Financial Reporting

Émanant des travaux menés antérieurement par l'IASB dans le cadre de son initiative sur les informations à fournir, les travaux dans ce domaine répondent à la volonté de l'IASB d'optimiser la communication de l'information financière. Les travaux menés par l'IASB dans le cadre de cette initiative se rapportent à ce qui suit :

- les états financiers de base;
- les principes régissant les informations à fournir;
- la définition de l'importance relative;
- l'énoncé des pratiques sur l'importance relative;
- la taxonomie IFRS.

L'IPSASB a récemment publié un document de travail, intitulé *The Application of the Concept of Materiality to the Preparation of Financial Statements*, qui donne aux entités publiantes des indications sur la façon de poser des jugements à l'égard de l'importance relative lors de la préparation d'états financiers. L'IPSASB surveillera les faits nouveaux se rattachant à cette initiative de l'IASB afin de déterminer si les résultats obtenus pourraient servir à améliorer la communication de l'information financière dans le secteur public.

Définir des indicateurs clés de la performance financière du secteur public

Les parties prenantes font valoir que pour tirer profit au maximum des avantages des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice il faut utiliser les informations connexes pour éclairer la prise de décisions. Or l'absence d'indicateurs clés de performance propres aux entités du secteur public est une contrainte. Par conséquent, un projet visant à cerner et à définir de tels indicateurs peut renforcer l'utilité des normes IPSAS et aboutir à de meilleures informations comparatives.

Directives pour le secteur public sur la comptabilité analytique

Des informations de qualité, établies selon la comptabilité d'exercice, peuvent être utiles à la comptabilité analytique. Des directives sur la comptabilité analytique sont importantes pour la gestion des finances publiques, car elles sont nécessaires à la fois pour mesurer la performance et pour mieux évaluer si les entités publiques fournissent des services publics de manière efficiente. Certaines parties prenantes estiment qu'il est nécessaire d'adopter des principes et une méthodologie normalisée pour la comptabilité analytique afin de promouvoir une meilleure comparabilité de ces informations entre les entités et les territoires, et ce, dans le but de mieux utiliser l'information selon la comptabilité d'exercice à des fins de gestion.

Suivi d'initiatives en faveur de la présentation de plus d'informations financières

Rapport intégré <IR>

Au cours des dernières années, d'autres formes de rapports financiers plus complets ont vu le jour. En particulier, <IR> est un processus fondé sur une réflexion intégrée qui aboutit à la publication par une organisation d'un rapport intégré périodique sur la création de valeur au fil du temps et à des communications connexes sur les aspects de la création de valeur. Un rapport intégré est une communication concise sur la façon dont la stratégie, la gouvernance, la performance et les perspectives d'une organisation, dans le contexte de son environnement externe, mènent à la création de valeur à court, moyen et long terme. Or le rapport intégré repose sur une information financière de qualité. Les travaux menés par l'IPSASB dans ce domaine peuvent donc inspirer et améliorer ce type de rapport. Il importe donc que le Conseil surveille les travaux dans ce domaine.

Corporate Reporting Dialogue

Le Corporate Reporting Dialogue (CRD) est une initiative conçue pour répondre aux demandes du marché en matière de cohérence, d'uniformité et de comparabilité entre les référentiels d'information financière, les normes et les exigences connexes. Les parties prenantes de l'IPSASB expriment souvent des préoccupations similaires. C'est pourquoi l'IPSASB continuera de suivre l'évolution de cette initiative afin d'évaluer sa pertinence pour la présentation de l'information financière dans le secteur public.

Initiative mondiale sur les rapports de performance

L'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) aide les entreprises et les gouvernements du monde à comprendre et à communiquer l'impact qu'ils ont dans des secteurs clés du développement durable, comme les changements climatiques, les droits de l'homme, la gouvernance et le bien-être social. Elle favorise les actions destinées à créer des avantages sur les plans social, environnemental et économique pour tous. Les normes de rapport sur le développement durable de la GRI sont définies en collaboration avec un grand nombre de parties prenantes, dans le souci de l'intérêt public. Les normes de la GRI portent sur des questions qui intéressent les parties prenantes de l'IPSASB. Par conséquent,

l'IPSASB continuera de suivre les faits nouveaux dans ce domaine afin d'évaluer leur pertinence eu égard à l'information financière dans le secteur public.

International Public Sector Accounting Standards, Exposure Drafts, Consultation Papers, Recommended Practice Guidelines, and other IPSASB publications are published by, and copyright of, IFAC.

The IPSASB and IFAC do not accept responsibility for loss caused to any person who acts or refrains from acting in reliance on the material in this publication, whether such loss is caused by negligence or otherwise.

The 'International Public Sector Accounting Standards Board', 'International Public Sector Accounting Standards', 'Recommended Practice Guidelines', 'International Federation of Accountants', 'IPSASB', 'IPSAS', 'RPG', 'IFAC', the IPSASB logo, and IFAC logo are trademarks of IFAC, or registered trademarks and service marks of IFAC in the US and other countries.

Copyright © January 2018 by the International Federation of Accountants (IFAC). All rights reserved. Permission is granted to make copies of this work to achieve maximum exposure and feedback provided that each copy bears the following credit line: "*Copyright © January 2018 by the International Federation of Accountants (IFAC). All rights reserved. Used with permission of IFAC. Permission is granted to make copies of this work to achieve maximum exposure and feedback.*"

Published by:



IPSASB

**International Public
Sector Accounting
Standards Board®**

529 Fifth Avenue, New York, NY 10017
T + 1 (212) 286-9344 F +1 (212) 286-9570
www.ipsasb.org